



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Estimation du coût d'une promesse électorale

Abolition du Fonds pour accélérer la construction de logements

22 avril 2025

Abolition du Fonds pour accélérer la construction de logements, à compter du 1er mai 2025.

Coût de la mesure proposée

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total Millions de dollars	-1 344	-1 115	-107			-2 566

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

Les économies correspondent aux sommes allouées au Fonds pour accélérer la construction de logements pour chaque exercice. Les économies énoncées pour l'exercice 2025-2026 comprennent aussi les sommes estimées qui seront reportées des exercices précédents, moins les dépenses estimées qui seront faites entre le 1er avril 2025 et le 1er mai 2025.

Sources de l'incertitude

Aux fins de la présente estimation, on suppose que tout le financement alloué au Fonds pour accélérer la construction de logements serait utilisé, que tout le financement inutilisé pendant les exercices précédents serait reporté à l'exercice 2025-2026, et que les bénéficiaires du financement produiraient leur rapport annuel dans les 30 jours suivant l'anniversaire de la date d'entrée en vigueur de leur entente, le paiement ayant lieu 30 jours après.

Sources des données

Dépenses prévues au titre du Fonds pour accélérer la construction de logements, par exercice

Tableau produit à notre demande par la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Dates d'entrée en vigueur des ententes et paiements annuels au titre du Fonds pour accélérer la construction de logements

Tableau produit à notre demande par la Société canadienne d'hypothèques et de logement

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2025 / EL-45-1041366-P_f